

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Laurence Cretegny et consorts - A quand des nouveaux locaux pour
l'Institut de radiophysique (IRA) et le Laboratoire d'analyse du dopage (LAD) ? (25_INT_92)

Rappel de l'intervention parlementaire

L'Institut de radiophysique (IRA) et le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD) sont rattachés au Département de radiologie médicale du CHUV et exercent leurs activités dans des locaux loués devenus inadaptés à leurs missions respectives. Le bâtiment de l'IRA est promis à la démolition, tandis que celui du LAD nécessite une rénovation lourde. Dans les deux cas, les baux ont été résiliés, rendant toute solution temporaire irréaliste au vu des exigences spécifiques de sécurité et de technique. Cette situation a ouvert cependant la voie à un projet ambitieux : regrouper ces deux institutions dans un bâtiment moderne, exemplaire sur le plan énergétique, à construire sur le campus nord de Cery à Prilly.

L'IRA remplit une mission essentielle au service de la collectivité. Il intervient dans deux domaines clés : la radiophysique médicale et la radioprotection. L'IRA est en charge du contrôle de qualité et de la sécurité des équipements médicaux utilisant les rayonnements ionisants – scanner, radiothérapie, imagerie nucléaire – en garantissant que les doses délivrées aux patients sont à la fois optimales sur le plan clinique et minimales sur le plan de l'exposition. Ce travail de fond est indispensable à la qualité des soins, en particulier dans les domaines du diagnostic et du traitement du cancer.

L'IRA suit également la dosimétrie de plusieurs milliers de professionnels exposés aux rayonnements dans le canton de Vaud, en veillant à leur sécurité sur le long terme. Cette activité réglementée, souvent invisible pour le grand public, protège la santé des travailleurs dans les hôpitaux, cabinets médicaux, laboratoires et centres de recherche. L'institut dispense par ailleurs des formations continues et certifiantes en radiophysique et en radioprotection, contribuant ainsi à la montée en compétence des acteurs de santé en Suisse romande. L'IRA apporte également son expertise auprès des organismes d'intervention en cas d'événement impliquant des incidents ou des actes malveillants liés à la radioactivité, en conseillant les autorités de conduite et en réalisant des mesures sur le terrain, ceci en Suisse comme à l'étranger.

En complément de ses prestations de terrain, l'IRA participe activement à l'élaboration de normes et de recommandations, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, Swissmedic, l'Agence internationale de l'énergie atomique et plusieurs autres organismes internationaux. Ces contributions influencent directement les standards appliqués en Suisse et à l'étranger, renforçant la sécurité et la cohérence des pratiques médicales et industrielles impliquant des rayonnements.

Malgré son importance stratégique, depuis 1999, l'Institut de radiophysique (IRA) rattaché au Département de radiologie médicale (DRM) du CHUV, est éloignée de celui-ci et partage ses locaux avec un garage automobile dans un bâtiment du quartier Malley, initialement conçu pour la transformation des produits carnés. Les contraintes liées à la radioprotection, à la sécurité chimique, à la prévention incendie ou à la sécurité au travail sont devenues difficiles voire impossibles à satisfaire. Le bâtiment, éloigné des principaux sites du CHUV, complique aussi la collaboration avec les autres services hospitaliers. Plusieurs activités ont déjà dû être externalisées, faute d'infrastructure adéquate. La résiliation du bail, dans le cadre de la requalification du quartier, rend aujourd'hui indispensable une relocalisation dans un bâtiment conçu sur mesure, en propriété publique, répondant aux normes actuelles.

Le LAD, quant à lui, est le seul laboratoire du pays accrédité par l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour effectuer des analyses d'échantillons biologiques humains, tant au niveau national qu'international. Fondé en 1990, le LAD bénéficie d'un statut de référence dans le domaine, avec des accréditations régulières de la part du Comité international olympique, de la norme ISO/IEC 17025, et de l'AMA. Aujourd'hui intégré au Centre universitaire romand de médecine légale (CURML), il constitue également un atout stratégique important pour la Lausanne olympique.

Cette position de leader est cependant fragilisée par la montée en puissance de la concurrence internationale. Plusieurs laboratoires européens, notamment à Cologne, Paris ou Seibersdorf, ont récemment déménagé dans des installations neuves, soutenues par leurs états dans la perspective de grands événements sportifs. En comparaison, le LAD, installé depuis 2006 dans un bâtiment loué à Epalinges, souffre d'infrastructures vieillissantes : organisation spatiale rigide, pannes techniques fréquentes (climatisation, alimentation électrique), absence d'infrastructures adaptées à de nouveaux équipements, et manque de capacités de stockage frigorifique pour les échantillons biologiques. L'évolution des normes de sécurité et de sûreté rend également certaines installations obsolètes. Pour maintenir son rang parmi les 29 laboratoires accrédités au niveau mondial, le LAD doit impérativement pouvoir bénéficier d'un environnement de travail performant, flexible et évolutif.

Dans son rapport de 2023, la COGES avait déposé des observations concernant cette institution. Le Conseil d'Etat avait apporté la réponse suivante concernant l'agenda :

Compte tenu de la nécessité pour le CHUV de libérer les locaux loués à Malley au 31 janvier 2028, l'intégration des équipes de l'IRA dans un nouveau bâtiment édifié sur le campus nord de Cery doit répondre à la planification suivante (état au 8 mai 2024) :

- Juin 2024 : dépôt du dossier d'enquête
- Décembre 2024 : obtention du permis de construire
- Janvier 2025 : obtention du crédit d'ouvrage
- Avril 2025 à août 2027 : chantier
- Septembre 2027 à décembre 2027 : accréditation et déménagement.

Le crédit actuel se termine en août : le développement du projet IRA-LAD a pu avancer grâce à des crédits inscrits dans le programme pluriannuel d'investissements du canton. Une enveloppe de 4,3 millions de francs a notamment permis de lancer le concours architectural en 2021 et de réaliser les premiers travaux préparatoires. Ces moyens arriveront à échéance à l'été 2025 et sans l'octroi d'un financement relais dès le mois d'août, le projet risque de subir un nouveau retard, compromettant la relocalisation.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment le Conseil d'Etat voit-il l'évolution du dossier ?
- Est-ce qu'un financement relais est prévu pour le mois d'août de cette année ?
- L'agenda annoncé dans les réponses du Conseil d'Etat est-il tenu ?
- Quelle évolution de l'agenda le Conseil d'Etat prévoit-il ?

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

L'Institut de radiophysique (IRA) et le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD) sont des acteurs essentiels au niveau romand et au niveau national, d'une part dans les domaines de la radiophysique médicale et de la radioprotection en ce qui concerne l'IRA, d'autre part pour les analyses de contrôle antidopage en ce qui concerne le LAD. Le Conseil d'Etat salue les éléments très détaillés contenus dans l'interpellation, qui souligne précisément l'importance stratégique de l'IRA dans le domaine pointu de la radiophysique et celle du LAD dans la lutte antidopage, alors que le Canton de Vaud compte de nombreuses fédérations sportives internationales ainsi que le siège du Comité international olympique.

Comme le rappelle à juste titre le texte de l'interpellation, les locaux actuellement loués par le CHUV qui accueillent l'IRA et le LAD verront leurs baux résiliés à l'horizon début 2028, respectivement fin 2027. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat a transmis un EMPD sollicitant des crédits d'investissements au Grand Conseil pour la construction et les équipements d'un nouveau bâtiment sur le site de Cery à Prilly qui accueillera l'IRA et le LAD à l'horizon 2028 (25_LEG_124). Partant, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions qui lui sont posées.

1. Comment le Conseil d'Etat voit-il l'évolution du dossier ?

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 27 août 2025, a adopté un EMPD demandant au Grand Conseil un crédit d'investissement pour construire un bâtiment sur le campus nord de Cery, dédié à la fois aux activités de l'Institut de radiophysique (IRA) et du Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD). En effet, comme détaillé dans sa réponse à la COGES¹ et comme rappelé par la députée Cretgny, les aménagements nécessaires pour satisfaire aux exigences de radioprotection, de sécurité au travail, de sécurité incendie et de sécurité chimique s'avèrent difficiles à réaliser dans les locaux actuels, dont le bail a par ailleurs été résilié avec effet au 31 janvier 2028. Ces aménagements sont d'ailleurs complexes à mettre en œuvre dans des locaux loués à des tiers. Il en est de même pour les missions hautement spécifiques du LAD, accrédité par l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour effectuer des analyses d'échantillons biologiques humains. Pour ces raisons notamment, le choix de la construction d'un bâtiment dédié est l'option retenue par le Conseil d'Etat.

2. Est-ce qu'un financement relais est prévu pour le mois d'août de cette année ?

Un financement relais n'est pas sollicité car le projet bénéficie actuellement d'un crédit de CHF 2.5 mios inscrit au Plan d'investissement 2024 du CHUV (PI 2024), qui a permis d'initier les travaux préparatoires, à savoir le désamiantage et la démolition des bâtiments situés dans la future enceinte de chantier, en vue des terrassements du nouvel édifice. Le crédit initial de 4.3 millions dédié à la phase des études techniques jusqu'au lancement des appels d'offres n'est quant à lui pas entièrement consommé. Le projet est ainsi couvert sur les deux plans (terrain et conception) jusqu'à la fin de l'année 2025.

3. L'agenda annoncé dans les réponses du Conseil d'Etat est-il tenu ?

L'agenda proposé initialement par le Conseil d'Etat avec un emménagement en décembre 2027 accuse un retard d'un trimestre, à savoir un emménagement prévu à l'heure actuelle dans la première moitié de l'année 2028. Ce nouveau planning est toutefois conditionné par l'obtention du crédit d'investissement susmentionné d'ici à la fin de l'année 2025. Des mesures concrètes ont été anticipées par le CHUV pour sécuriser les délais. La coordination technique est ainsi renforcée dès la phase d'étude ; le crédit accordé sur le PI 2024 est pleinement valorisé ; l'équipe de projet interne est renforcée par l'intégration d'un spécialiste en construction lourde, collaborateur qui a piloté le chantier de l'Hôpital des enfants.

¹ Voir le 24_REP_122, *REPONSE DU CONSEIL D'ETAT aux observations de la Commission de gestion - Année 2023*, p. 20.

4. Quelle évolution de l'agenda le Conseil d'Etat prévoit-il ?

Comme indiqué précédemment, le Conseil d'Etat a récemment adopté l'EMPD demandant au Grand Conseil le crédit d'investissement pour la construction du bâtiment et les équipements médico-techniques (25_LEG_124). En cas d'adoption de cet EMPD par le Grand Conseil avant la fin de l'année, le bâtiment pourrait être emménagé durant le premier semestre 2028 pour accueillir l'IRA et le LAD.

Conclusion

Ainsi, le Conseil d'Etat réaffirme son soutien à la construction d'un bâtiment sur le site de Cery pour accueillir l'Institut de radiophysique (IRA) et le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD), de sorte à garantir à ces deux institutions de renom le maintien de leur haut niveau de qualité de prestations.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 septembre 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni